

# LE BREVET GRAND GIBIER 2024



**La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.**

**Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.**



Le programme comprend outre la connaissance et la gestion des 5 grands gibiers français, la pathologie, la balistique, les armes, les optiques, la réglementation, la responsabilité juridique du chasseur et de l'organisateur, la sécurité, la sylviculture, les champignons, la petite faune, la flore, les chiens et la vénerie.

Les personnes intéressées par un ou plusieurs sujets sont les bienvenues, dans la limite des places disponibles et après accord de l'A.D.C.G.G.56 sans obligation de s'inscrire à l'examen.

## **Le Brevet Grand Gibier comporte deux épreuves :**

- Une épreuve pratique de tir sur cible fixe et mobile
- Une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiples.

Pour obtenir le brevet, le candidat doit satisfaire aux deux épreuves.

## **Deux catégories sont prévues :**

- Le Brevet Grand Gibier 1er Degré - insigne ARGENT.
- Le Brevet Grand Gibier 2ème Degré ou "Brevet de gestionnaire" insigne OR.

## EPREUVE THEORIQUE

Contrôle des connaissances par questions avec support de diapositives.

### I - BREVET GRAND GIBIER 1er Degré

100 questions dont 4 éliminatoires.

#### A Connaissance des espèces : 40 questions

Identification - Biologie - Reproduction - Comportement

■ Le sanglier	.....	12 questions
■ Le cerf	.....	8 questions
■ Le chevreuil	.....	12 questions
■ Le chamois, l'isard	.....	4 questions
■ Le mouflon	.....	2 questions
■ Les maladies du gibier	.....	2 questions



#### B - Connaissance de la forêt : 20 questions

■ Les traces	.....	1 question
■ Les laissées	.....	1 question
■ La sylviculture : méthodes, arbres, fruits	.....	10 questions
■ Les petits animaux :		
oiseaux	.....	3 questions
mammifères,	.....	1 question
insectes	.....	1 question
■ La flore :		
champignons	.....	2 questions
fleurs	.....	1 question



## C - La chasse du Grand Gibier : 30 questions

■Armes, munitions, optiques, sécurité .....	10questions
■La réglementation .....	4 questions
■Les chiens pour le grand gibier .....	6 questions
■Réactions des animaux blessés .....	2 questions
■Indices de blessures .....	5 questions
■Les modes de chasse (incluant la vénerie) .....	3 questions

## D - La gestion des espèces : 10 questions

- L'accroissement des populations
- Les pertes
- Les prélèvements possibles
- Les densités
  
- Les dégâts



**L'EPREUVE DU BREVET GRAND GIBIER 1er DEGRE EST REUSSIE LORSQUE :**

- le candidat a répondu correctement aux 4 questions éliminatoires ;
- le candidat a répondu correctement à au moins 80 questions sur 100.

## II - BREVET GRAND GIBIER 2ème Degré 30 questions supplémentaires, dont 3 éliminatoires.

### E - La gestion d'un territoire

- Les responsabilités du directeur de chasse.
- Le recensement des populations.
- L'élaboration d'un plan de chasse, quantitatif et qualitatif.
- L'organisation de la chasse.
- La réglementation.
- Les particularités territoriales.
- Les aménagements.
- La lutte contre les dégâts.
- La prophylaxie et les soins des maladies du gibier.
- Les trophées.
- Les Honneurs au gibier.



**L'EPREUVE DU BREVET GRAND GIBIER 2<sup>ème</sup> DEGRE EST REUSSIE LORSQUE :**

- le candidat a répondu correctement aux 3 questions éliminatoires ;
- le candidat a répondu correctement à au moins 25 questions sur 30.

Les épreuves sont indépendantes et peuvent être passées ou repassées en cas d'échec, à des sessions différentes, y compris dans d'autres départements. Un justificatif est donné à chaque candidat ayant réussi partiellement.

Le brevet 2<sup>ème</sup> degré ne peut être obtenu qu'après le 1<sup>er</sup> degré.

**Documentation de base.**

Les candidats peuvent se procurer un manuel de révision auprès des associations départementales qui organisent des sessions.

**EPREUVE DE TIR**



**Le candidat utilise son arme habituelle, carabine ou fusil lisse. L'épreuve est divisée en deux phases :**

- 5 balles sur cible fixe, à 30 mètres, debout, sans appui ;
- 5 balles sur cible mobile, à 25 mètres, debout, à bras francs.

Les tirs s'effectuent sur la cible anatomique "sanglier" (modèle déposé par l'A.N.C.G.G.) qui comporte des zones à points positifs ou négatifs.

**Décompte des points**

- 25 points au maximum par phase, soit au total 50 points possibles pour l'épreuve.
- L'épreuve de tir est considérée comme réussie à partir d'un total de 25 points.
- Un zéro dans l'une des deux phases est éliminatoire.



Calibre minimum autorisé

- 222 Rem pour les armes à canon rayé
- Calibre 20 pour les fusils lisses

### **Lunette et tous systèmes de visée autorisés**

#### **Tirs d'essai**

Avant l'épreuve, le tir de 3 cartouches au plus sera autorisé à titre d'essai.

■ Chaque candidat reçoit un exemplaire du règlement détaillé de l'épreuve de tir. Le comportement pendant l'épreuve peut être éliminatoire (manipulation maladroite ou dangereuse de l'arme).

■ L'épreuve de tir a généralement lieu à une date différente de l'épreuve théorique.

### **Formation et préparation au brevet :**

L'ADCGG56 organisera **en février 2024** à la FDC 56 une soirée découverte et inscription pour ceux qui le souhaiteront avec la présentation de l'ADCGG 56 et du Brevet Grand Gibier.  
(Date à confirmer)

Seront présents à cette soirée les différents intervenants.

Les séances de formation auront lieu les vendredi soir à partir de 19 heures à la FDC 56 de Vannes ou Saint Jean de Brevelay, en fonction des disponibilités de salles et des éventuelles règles de confinement.

Des modules commentés de révision pourront être accessibles par le biais d'un lien youtube.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS auprès du responsable BGG ou du président :

Jean-Sebastien TAVERNIER - 06.01.63.25.52. mail : jstavernier@hotmail.com

Alain LE FORMAL - 06.63.35.47.94. mail : alain.leformal1@gmail.com